AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2501
FR0000062804-FS1123

7 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALPHA MOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2016, la société Diagnostic Medical Systems[1] (« DMS ») (393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2016, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ALPHA MOS et détenir 14 379 830 actions ALPHA MOS représentant 20 308 965 droits de vote, soit 42,94% du capital et 49,32% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital réservée de la société ALPHA MOS[3].

[1] Contrôlée par M. Jean-Paul Ansel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 33 485 474 actions représentant 41 176 256 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus visé par l'AMF le 18 octobre 2016 sous le n° 16-488 et communiqué de la société en date du 4 novembre 2016.